



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Arrêté d'occupation
De la voie publique
Route de l'Apothicaiererie

A 2022-021

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 6 janvier 2022 présentée par l'entreprise « DEHE TP environnement », ZI du Prat 56000 Vannes, en vue d'occuper la voie publique,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022 de 7 à 20 h,
CONSIDÉRANT la nécessité des travaux,
CONSIDÉRANT que le réseau d'eaux usées doit être réhabilité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ces travaux, l'entreprise « DEHE TP environnement » est autorisée à occuper la voie publique du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022 de 7 à 20 h pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées.

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée au CIS de LE PALAIS.

Fait à SAUZON, le mercredi 6 avril 2022



Pour le Maire, l'Adjoint
délégué

Yves LOYER